VITRAFLEX

Mastic oléoplastique

CARACTERISTIQUES

Propriétés	Valeurs
Système de réaction	Séchage de surface par oxidation
Consistance	Plastique, malléable
Temps ouvert à une formation de peau 1)	env. 8 – 15 jours
Poids spécifique (DIN 52 451)	2,15 g/ml
Modification de volume (DIN 52 451)	- 0,5 %
Température d' application	+ 5 °C à + 35 °C
Résistance à la température	- 30 °C à + 70 °C
Durée de conservation	12 mois

I. DESCRIPTION

Mastic plastique thixotrope (oléoplastique), à base d'huiles végétales et synthétiques, sans amiante, reste plastique. Il est conforme à la norme NF 78-201-1.

II. DOMMAINE D'EMPLOI

- Pose de vitrages simples et isolants dans des châssis en bois, selon les spécifications et normes en vigueur :
  - dans les cas prévus par le DTU 39, tableau 5.23 « spécifications des garnitures d'étanchéité » et annexe B, chapitre B1 « mastic de bourrage oléoplastique ».
  - la norme NF XP 23-310 « Pose de vitrage en atelier », §7.2.2.2 et §7.2.2.3
- Tableau "Détermination des groupes de sollicitation de vitrages de fenêtres" (RoTa).

- **RESTRICTION** : ne pas appliquer sur verre de sécurité feuilleté VSG fabriqué avec des feuilles synthétiques ou des verres constitués de combinaisons de verre et de résines coulées.

- Le **VITRAFLEX** est un mastic thixotrope restant plastique.

- En raison des propriétés thixotropes, le **VITRAFLEX** peut être facilement appliqué, tant manuellement qu'avec un pistolet à mastiquer.

III. PROPRIETES

- Mastic plastique thixotrope à base d'huiles végétales et synthétiques.
- Gris, brun.
- Pose de vitrages simples ou isolants dans les châssis bois.

IV. MISE EN ŒUVRE

Préparation :

- Les surfaces d'adhérence doivent être résistantes, sèches, exemptes de graisse, de poussière et d'agents anti-adhérents.
- Nettoyer les supports non absorbants avec de l'acétone ou semblable.
- Les peintures friables et les résidus de mastic nuisent à l'adhérence et doivent être éliminés.
- Observer les règles et les normes généralement reconnues pour le traitement préalable du support et du vitrage (Norme XP P 23-310 §7.2.2.).

Application :

- **Moyens d'application :** Le mastic peut être appliqué manuellement avec un couteau à mastic ou mécaniquement avec un pistolet à mastiquer pneumatique, auquel cas, la pression doit être au minimum de 8 bars.

- Remplir complètement les cavités en évitant les retassures et l'introduction d'air. L'air emprisonné s'échappe en chauffant à 50-60°C. Une surpression de 2 N/mm2 suffit pour presser la masse hors du joint.

- **Largeur de la feuillure du vitrage** : Lors du vitrage avec chanfrein de matière d'étanchéité libre, la largeur de la feuillure doit être telle que, compte tenu de l'épaisseur requise de l'étanchéité et de l'épaisseur du vitrage, on obtienne une couche d'étanchéité présentant une pente d'environ 45° par rapport au bord du verre.

- Lisser avec un couteau à mastiquer poli.

- **Verre** : Nettoyer soigneusement toutes les surfaces de contact avec de l'acétone ou semblable.

Suite au verso →

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A+ A B C

SOGARIS - 94150 Rungis - France
Tel : 00 33 (0) 1 45 60 43 14
Fax : 00 33 (0) 1 46 87 70 45
E-mail : info@atedistribution.com
Web : www.atedistribution.com

902082-6

Les présentes indications techniques reposent sur les connaissances et expériences que nous avons acquises et toute erreur, inexactitude, omission, insuffisance rédactionnelle qui résulte de l'évolution technologique et de la recherche entre la date d'émission de ce document, et la date d'acquisition du produit, ne pourra nous être opposée. L'utilisateur du produit est tenu, préalablement à sa mise en œuvre, de procéder à tout essai lui permettant de vérifier que le produit est adapté à l'emploi envisagé. En outre, tout utilisateur du produit est tenu de rechercher auprès du vendeur où du fabricant toute infirmation technique inhérente à la mise en œuvre, dans l'hypothèse ou les indicateurs dont il dispose lui semblent devoir être précisés, que ce soit pour un usage normal où pour un usage spécifique de notre produit. Notre garantie s'exerce dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les normes professionnelles en vigueur et encore conformément aux stipulations de nos conditions générales de vente. Les données résultant de la présente fiche technique sont purement indicatives et non exhaustives, tout comme l'est toute information fournies verbalement sur simple appel téléphonique d'un prospect ou d'un client.

VITRAFLEX

Mastic oléoplastique

- **Prétraitement des châssis bois** : Ne pas appliquer de primaire formant un film aux rainures en verre. En cas de revêtements en lasure à pores ouverts, aucun primaire supplémentaire n'est requis. Il faut cependant appliquer un fond isolant sur tout bois de chêne.

- ***Humidité max. du bois*** :
- ✓ Bois résineux : 15 %
- ✓ Bois tropicaux : 12 %

Post-traitement : Le **VITRAFLEX** doit être protégé après la formation de la peau et au plus tard 6 semaines après application, avec une peinture type résine alkyde couvrante et résistante aux intempéries (Attention : ne pas utiliser des systèmes à base aqueuse).

Nettoyage :

Le **VITRAFLEX** frais peut s'enlever avec du diluant pour résine synthétique.

- Mastic durci : utiliser un moyen mécanique pour retirer le mastic (par exemple lame de rasoir)

Attention : En cas de peinture de couleur foncée, l'échauffement plus fort provoque le risque d'amollissement du mastic et éventuellement des formations de cloques et d'endommagements superficiels.

V. CONDITIONNEMENT

- Saucisse de 585 ml (diam 50 mm) : Carton de 20.
- Saucisse de 1165ml (diam 65mm) : Carton de 12.
- Seau de 5 kg
- Seau de 10 kg
- Seau de 20 kg

VI. STOCKAGE

12 mois dans l'emballage d'origine fermé, dans un local sec et frais (entre + 5 °C et + 25 °C).

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A+ A B C

SOGARIS - 94150 Rungis - France
Tel : 00 33 (0) 1 45 60 43 14
Fax : 00 33 (0) 1 46 87 70 45
E-mail : info@atedistribution.com
Web : www.atedistribution.com

902082-6

Les présentes indications techniques reposent sur les connaissances et expériences que nous avons acquises et toute erreur, inexactitude, omission, insuffisance rédactionnelle qui résulte de l'évolution technologique et de la recherche entre la date d'émission de ce document, et la date d'acquisition du produit, ne pourra nous être opposée. L'utilisateur du produit est tenu, préalablement à sa mise en œuvre, de procéder à tout essai lui permettant de vérifier que le produit est adapté à l'emploi envisagé. En outre, tout utilisateur du produit est tenu de rechercher auprès du vendeur où du fabricant toute infirmation technique inhérente à la mise en œuvre, dans l'hypothèse ou les indicateurs dont il dispose lui semblent devoir être précisés, que ce soit pour un usage normal où pour un usage spécifique de notre produit. Notre garantie s'exerce dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les normes professionnelles en vigueur et encore conformément aux stipulations de nos conditions générales de vente. Les données résultant de la présente fiche technique sont purement indicatives et non exhaustives, tout comme l'est toute information fournies verbalement sur simple appel téléphonique d'un prospect ou d'un client.